

PV du COMITE DIRECTEUR 2/2023



2 annexes

CODIR Présidé par
Mr Bruno GOURONC
Président du CSADLyon





**Club sportif et artistique de la défense de Lyon
(CSADLyon)**

Lyon, le 17/04/ 2023

N° 0122023 / CSADLyon / président

Le président du club sportif et artistique de la défense de Lyon

A

Mesdames et messieurs les membres du comité directeur

Les membres du comité directeur du Club Sportif et Artistique de la Défense de LYON (CSADL) se sont réunis le **jeudi 30 mars 2023**, à 18h00 au Quartier général frère situé au 22 avenue Leclerc 69007 Lyon sur convocation préalablement adressée par courrier électronique le 10 mars 2023 par monsieur Bruno GOURONC président du CSADL, dans les formes et délais conformes aux dispositions statutaires.

09 membres du bureau étaient présents, sur un total de douze.

Conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, le bureau peut donc valablement délibérer.

La réunion du bureau est présidée par Monsieur Bruno GOURONC, en sa qualité de président de l'association.

Bruno GOURONC
Président du Club Sportif et Artistique de la Défense de Lyon

Destinataires :

- Membres du comité directeur
- Président de la Ligue AURA de la FCD
- Madame Sandrine SCHNEIDER-BERTET
- Monsieur Cédric BERNICOT
- Monsieur Bernard GODINI
- Archives

1. PARTICIPANTS.

Présents :

Monsieur GOURONC Bruno
Monsieur LEONE Francis
Monsieur HOVSEPIAN Jean-Jacques
Monsieur JEANNE Jean-Christophe
Madame GOURONC Nathalie
Monsieur BA Elhadji
Madame BRAHIMI Samia
Monsieur DUBOULET Olivier
Monsieur BLANC Pascal

Absent : excusé

Madame ROCAMORA Danièle
Madame SAUNIER Nathalie
Monsieur PERRAS Sébastien

Invité :

Madame Sandrine SCHNEIDER
Monsieur Cédric BERNICOT
Monsieur Bernard GODINI

2. PREAMBULE

Le président ouvre la séance en remerciant les membres du comité directeur de leur présence.

Le président rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Les thèmes suivants seront abordés :

- Mot du président ;
- Le budget prévisionnel (les différentes rubriques) ;
- Renouvellement des activités pour la saison à venir ;
- Le « Barbecue » de fin d'année ;
- La recherche d'un nouveau trésorier pour la saison à venir ;
- La préparation de la journée des blessés du 14 juin 2023 ;
- Questions diverses ;
- Date de la réunion du prochain Comité Directeur.

3. Mot du président

Conditions d'appartenance au club

L'appartenance au club implique une demande d'adhésion et le paiement d'une cotisation individuelle annuelle.

L'adhésion au club, à laquelle s'ajoute une participation financière inhérente à l'activité pratiquée, ou plusieurs participations pour plusieurs activités.

Le membre adhérent doit remplir un bulletin de demande d'adhésion annuelle sollicitant son adhésion qu'il doit signer et où il reconnaît avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur du club, de la charte de l'éthique de la FCD et de la couverture assurance qui lui est proposée.

Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de mutation, démission, exclusion ou décès d'un membre.

Le montant des cotisations " club" des membres adhérents est proposé annuellement par le comité directeur et approuvé par l'assemblée générale du club dans le cadre du budget voté. Les tarifs sont affichés au secrétariat du club et dans les divers lieux d'activité.

L'adhésion n'est pas reconduite tacitement ou systématiquement. Elle ne peut être renouvelée que dans le cadre annuel des inscriptions.

L'utilisation du titre de dirigeant ou de membre du club est interdite dans toutes les affaires ayant un caractère commercial ou industriel, ainsi que dans toute réunion ou manifestation de caractère philosophique, politique, syndical, religieux ou moral.

Toute demande d'adhésion au club peut être refusée par le comité directeur sans avoir à être motivée.

Le président demande à ce que la demande d'adhésion à la section musculation de Mr xxxx soit refusée du fait de son manque de respect envers l'association en réglant sa cotisation en pièces de 50 centimes € présentée dans un masque anti COVID (en espérant ce celui-ci n'est pas été déjà utilisé !!!)

Vote du CODIR : Adhésion refusée à l'unanimité

En prévision de l'assemblée générale de la FCD le président demande un vote du CODIR concernant l'augmentation de la cotisation de la FCD d'un € pour la saison 2023-2024 soit 18.50€.

Vote du CODIR : 08 voix pour, 01 abstention

Le président votera pour une augmentation d'un € de la cotisation de la FCD lors de l'AG du samedi 1^{er} avril 2023.

4. LE BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024

Le président demande à ce que le budget prévisionnel des sections soit présenté au CODIR pour validation lors de la prochaine réunion du CODIR qui aura lieu au mois de juin.

Les sections devront le préparer en tenant compte de l'augmentation de la cotisation FCD à 18.50€

5. RENOUELEMENT DES SECTIONS POUR LA SAISON 2023-2024

SECTION KRAV MAGA :

Formation de deux instructeurs,

Je reste responsable la saison 2023-2024, je passerai la main à Aymard de Roquemaurel saison 2024-2025.

SECTION MUSCULATION :

Francis annonce son intention de démissionner du poste de responsable de la section ainsi que du CODIR.

Une lettre de démission devra être rédigée.

Le futur responsable (Alexandre BOULARES) sera présenté lors du CODIR du mois de Juin.

SECTION ZUMBA :

La responsable de la section annonce son intention de démissionner dès la fin de saison 2022-2023. Le CODIR demande que soit adressé au président une lettre de démission du CODIR et de la responsabilité de la section.

Le nom du repreneur (ou pas) responsable ainsi que la notification à la professeure de Zumba du non renouvellement du contrat pour la saison à venir.

Une lettre devra être adressée par mail au président.

Le président rappel :

Article 29 – Création et cessation des activités ou sections

Le club a la possibilité de créer, sans autorisation extérieure, différentes activités ou sections correspondant à des disciplines sportives et artistiques et à des activités de détente.

Toute création d'activité ou de section est soumise à l'approbation du comité directeur du club.

Celui-ci reste seul juge pour créer, mettre en sommeil ou cessation d'une activité ou d'une section.

SECTION TIR : RAS

SECTION AÏKIDO : absent excusé

SECTION PHOTO : une exposition au mess Carnot vers le mois de juin ;

SECTION GOLF :

Olivier DUBOULET est muté cet été.

Présentation de Bernard GODINI futur responsable de la section à compter du mois de juillet.

SECTION TENNIS :

Le championnat a repris.

Une compétition même style que le tournoi multi-chances est en cours de préparation la date est à définir.

SECTION KICK BOXING :

Achat d'un sac de frappe sur potence.

En prévision fin de saison un challenge interclub avec le CSA de Charleville Mézières.

Deux adhérents ont participé au festival des arts martiaux qui s'est déroulé en Belgique.

Les maillots sont arrivés (un maillot est offert au président)

SECTION OENOLOGIE :

En prévision, visite-le 25/06 en Savoie chez les viticulteurs indépendants.

SECTION MAQUETTE :

Le premier week-end d'avril, exposition à Bron (espace Maryse Bastié),

Exposition à Saumur aux Journées Internationales du Maquettisme pendant le week-end de la Pentecôte.

Prise en charge partielle des frais kilométriques.

Pour la prochaine saison va se poser un problème si nous n'avons pas d'adhérents du MinArm, puisqu'après la fin de mes 5 années de réserve nous serons tous des civils hors défense.

6. LE « BARBECUE » DE FIN DE SAISON

Le codir arrête la date du jeudi 22 juin 2023

Une quote-part des adhérents à hauteur de 10€ sera demandée.

La trésorière demandera un devis pour une prestation pour 50 personnes environs.

Privilégier l'institution de gestion sociale des armées (IGESA) « cercle général FRERE » pour cette prestation. L'IGESA est partenaire avec la FCD

7. LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU TRESORIER POUR LA SAISON A VENIR

Samia devrait être muter début janvier 2024.

Elle remettra sa démission lors de l'AG de Décembre.

Il faudra que la ou le trésorier soit connu à cette date afin de faire toutes les formalités auprès de la banque et de la préfecture.

Vers la mi-mai la trésorière fera une diffusion auprès des adhérents

N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Seule un adhérent du MINARM peut être trésorier.

La /le future trésorier sera invité lors du CODIR de Juin afin de se présenter.

Pas de trésorier pas de CSA !

8. LA PREPARATION A LA JOURNEE « AVEC NOS DES BLESSES » DU 14 JUIN 2023

La réunion de planification principale de la journée "Avec Nos Blessés 2023 " du 28 mars 2023 a permis de faire le bilan des actions à conduire d'ici la réunion finale de planification (FPC) par les organismes de la Plaque Lyonnaise.

Dans cette perspective, les formations continuent de travailler sur les points identifiés au plan d'action Tout le personnel de l'EMZD marquera sa solidarité envers les blessés et sera mis à contribution pour l'activité du 14 juin 2023.

Le CSADLyon sera présent lors de cette manifestation par le biais des sections Aïkido-Kick Boxing et Krav Maga.

Le stand proposera des initiations toutes les heures de 09h00 à 16h00.

Une réunion de calage avec les responsables des sections joueuses aura lieu le jeudi 27 avril à partir de 15h00 au secrétariat du CSA.

9. TOURS DE TABLE

Pas de question

10. DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CODIR

Prochain CODIR :

- ***Le JEUDI 15 JUIN 2023 à 18h00 salle multi activités***

La séance est levée à 19h30. Le président remercie les membres du comité directeur pour leur implication et les invite à son pot pour son anniversaire et sa fin de service au sein de la réserve opérationnelle.

Fait le Lyon le 17 avril 2023

Bruno GOURONC

Président



Nathalie GOURONC

Secrétaire



Annexe 2- note 00122023/CSADL/PRES du 17/04/2023
TABLEAU DE SUIVI des REUNIONS CODIR du CSADLyon

CODIR	RESOLUTIONS- DEMANDES-VOTES	OBSERVATIONS - PILOTE	SUIVI
CODIR 1/2023			
01.	Participation du CSADLyon à l'AG de la ligue AURA le 17 janvier 2023	Présence du président suppléant, pascal BLANC.	
02.	Le président du Csadlyon se présente au CODIR de la ligue AURA	Élection du président du CSADLyon au CODIR de la Ligue AURA	
03.	Demande d'établissement de fiches d'inventaires	A réaliser pour le Codir 2/2023	
04.	Réflexion sur le budget prévisionnel 2023-2024	Les items seront présentés au CODIR 2/2023	
05.	Engagement sur les compétitions de la FCD	Golf=oui Tennis = non (pas d'équipe) Tir = non (pas au niveau demandé)	Date pour l'inscription du Golf avant le 18 février
06.	Achat « doudoune » pour les compétiteurs	Section Golf (devis à faire)	Voir participation adhérents et CSA
07.	Stage Kick BOXING en Belgique le 25 mars 2023		
08.	Achat tatamis	Section aikido (devis fait)	
09.	Achat 1 souffleur pour ramassage des feuilles sur les terrains.	Section Tennis (devis à faire)	
10.	Achat sac de frappe	Section Kick Boxing (devis)	
11.	Achat 1pistolet	Section Tir (devis)	
12.	Achat 2 Ventilateurs + matériels activité Cross training	Section Musculation (devis fait)	
13.	Exposition à Bron les 1 ^{er} et 2 Avril	Section Maquette	

CODIR	RESOLUTIONS- DEMANDES-VOTES	OBSERVATIONS-PILOTE	SUIVI
CODIR 2/2023			
14.	Demande de démission du CODIR et de la responsabilité de la section ZUMBA de Mme ROCAMORA	Après vote : Accepté à l'unanimité Demande de lettre de la part de Mme ROCAMORA adressé au président	
15.	Mise en sommeil de la section ZUMBA	Pas de responsable déclaré	
16.	Lettre à adresser à la professeure de ZUMBA sur le non renouvellement de contrat pour la saison 2023-2024	Lettre adressée avec A/R par le président	
17.	Présence à la MPC de la journée « avec nos blessés »	28 Mars - Représenté par Pascal Blanc	FPC le 16 mai 2023
18.	Participation à l'AG de la FCD le 31 mars et le 1 ^{er} avril 2023	Président-AG de la FCD à la Grande Motte	31 mars-01 avril
19.	Demande de devis pour le « Barbecue de fin de saison »	Président – trésorier : Demande adressée à l'IGESA cercle Frère	
20.	Révision des règlements intérieurs des sections	Toutes sections-Réponse pour mi-mai afin de les présenter au prochain Codir -	
21.	Budget prévisionnel des sections	Toutes sections A rendre pour Mi-mai pour présentation au prochain CODIR	
22.	Réservation salle pour le « Barbecue de fin de saison »	Jeudi 22 Juin à partir de 19h00 salon jaune Toutes sections : faire le point sur les effectifs Trésorière : modalités paiement	
23.	Participation à la journée « avec nos blessés » le 14 juin 2023	Place Bellecour- initiations au Kick Boxing-Krav maga et Aïkido	
24.	Participation à le FPC journée « avec nos blessés »	Président :16 mai 2023- 10h00 salle Dauphiné avant	
25.	Compléter le besoin en matériel (barnum, tables, chaises) pour le stand CSA Définir les modalités (horaires, type de prestation, etc.)	Réunion de cadrage au sein du CSA le jeudi 27 avril Responsable : Aïkido-Kick Boxing-Krav maga	
26.	Présentation du futur responsable section musculation	Sur invitation lors du prochain CODIR	15 juin